

ARRÊTÉ

**portant délégation de signature de la
Présidente de Nantes Université à la
Responsable du Service Formation
continue et Alternance de l'UFR Sciences
et Techniques**

DAJ-2024.12.03.130

La Présidente de Nantes Université,

VU le code de l'éducation ;

VU le décret n°2021-1290 du 1^{er} octobre 2021 portant création de Nantes Université et approbation des statuts de Nantes Université ;

VU l'élection de Madame Carine BERNAULT en tant que Présidente de Nantes Université au Conseil d'Administration du 16 décembre 2021 ;

ARRÊTE :

ARTICLE 1 : Délégation de signature est consentie à **Madame Taoutia DERGHAM MEDJAHED**, Responsable du Service Formation continue et Alternance de l'UFR Sciences et Techniques, Ingénieur d'études, pour la signature des actes techniques de la Formation Continue de l'UFR Sciences et Techniques :

- certificat de réalisation
- devis de formation
- attestation d'assiduité
- attestation d'inscription

ARTICLE 2 : Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de sa transmission à la Rectrice, Chancelière des universités et de sa publication. Elles prendront fin en même temps que le mandat de la délégante ou des fonctions de la délégataire au titre desquelles la présente délégation est consentie. Les actes signés au titre de la présente délégation doivent faire l'objet d'un rendu compte à la Présidente de Nantes Université.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté est soumis à publicité ; il est publié sur le site de Nantes Université et affiché dans la composante ainsi que dans un lieu accessible à l'ensemble des personnels et des usagers.

ARTICLE 4 : La Directrice Générale des Services et l'Agent comptable sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nantes, le 5 décembre 2024

La Délégente,

Vu et pris connaissance

Le

La Délégitaire,

Carine BERNAULT

Présidente de Nantes Université

Taoutia DERGHAM MEDJAHED

*Responsable du Service Formation continue et
Alternance de l'UFR Sciences et Techniques*

Notifié au Rectorat et publié le :